









- Communiqué de presse -

Déploiement du Très Haut Débit en Auvergne



Aurillac, le 26 août 2014 - Première région française couverte à 100% par le Haut Débit dès 2009, l'Auvergne poursuit sa révolution numérique et signe, ce jour, deux conventions relatives au financement des infrastructures de Très Haut Débit sur son territoire avec la Caisse des Dépôts représentée par Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe et directrice des Fonds d'épargne, en présence d'Antoine Darodes, Directeur de la Mission Très Haut Débit.

I / Plan France Très Haut Débit : 57,4 M€ de subvention pour le déploiement du Très Haut Débit en Auvergne

Porté par la Régie Auvergne Numérique, le projet de déploiement du Très Haut Débit en Auvergne bénéficie, dans le cadre de cette première convention, d'un financement du **Fonds National pour la Société Numérique** (FSN) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), programme piloté par le Commissariat général à l'investissement. Le FSN est, quant à lui, géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

L'action 1 du FSN contribue au financement du Plan France Très Haut Débit, grand chantier d'infrastructures initié par le Président de la République au printemps 2013. Le Plan France Très Haut Débit permettra une couverture intégrale du territoire national en très haut débit (minimum 30Mb/s) d'ici 2022. Dans ce cadre, l'Etat apporte plus de trois milliards d'euros de subvention pour soutenir les projets de déploiements de nouveaux réseaux très haut débit (essentiellement en fibre optique) portés par les collectivités territoriales. Le Plan France Très Haut Débit est piloté par la Mission Très Haut Débit, placée auprès du ministre en charge du numérique.

A travers sa Régie Auvergne Numérique, l'Auvergne est la 1ère Région de France à porter la mise en œuvre globale du déploiement du THD (conception, déploiement, exploitation, commercialisation). La forte mobilisation des collectivités locales auvergnates (associant l'ensemble des Départements et Agglomérations dans le cadre de l'instance de concertation régionale) permet à la Région d'être également la 1ère de France à bénéficier du soutien effectif du FSN dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Grâce à un partenariat pionnier en France regroupant la Région et les 4 Départements, l'Auvergne a bénéficié d'un bonus de 15% sur la subvention accordée dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Ainsi, ce dernier, qui subventionne les projets des collectivités territoriales, a décidé de soutenir à hauteur de 57,4 M€ et sur une durée de 10 ans les travaux de déploiement du THD sur le territoire auvergnat, qui s'élèvent à 170 M€ pour leur première phase. 310 M€ supplémentaires seront investis, par la suite, pour les deux dernières phases du déploiement jusqu'en 2025 et le raccordement progressif des logements en fibre optique.

D'ici 2017, 100% des foyers auvergnats auront une connexion Internet d'une rapidité supérieure à 8Mbit/s. 42% d'entre eux bénéficieront de débits à plus de 100 Mbit/s et cette proportion progressera jusqu'en 2025. Aujourd'hui, l'inauguration à Vic-sur-Cère (Cantal) de la première plaque FttH¹ du Réseau d'initiative publique Auvergne THD et ses 960 premières lignes est une des concrétisations de ce projet. Le THD offrira à court terme des possibilités d'innovation plus larges pour les entreprises auvergnates, des moyens étendus pour la recherche (e-santé), et un accès pour tous les jeunes Auvergnats à internet (e-éducation) et bien d'autres usages.

II / Des prêts sur fonds d'épargne pour accompagner la Région Auvergne et les 4 Départements dans leur contribution au déploiement du THD

La seconde convention est, quant à elle, relative à l'attribution au Conseil régional d'Auvergne d'un prêt sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts d'un montant de 26,2 M€ pour soutenir la Région Auvergne dans sa contribution au déploiement du THD.

Trois autres conventions permettant d'accompagner les Départements partenaires de la Région Auvergne dans le déploiement du THD sont signées ce même jour par la Caisse des Dépôts : avec le Conseil général du Puy-de-Dôme pour un montant de 9,2 M€, le Conseil général de l'Allier pour 3,9 M€ et le Conseil général du Cantal pour 2,3 M€.

Au total, le montant mobilisé par la Caisse des Dépôts en faveur de cet important projet de déploiement du THD pourrait ainsi atteindre près de 45 M€. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ sur fonds d'épargne mise en place par la Caisse des Dépôts sur la période 2013-2017, pour le financement des projets structurants de long terme du secteur public local.

A propos du Fonds National pour la Société Numérique (FSN) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Doté de 3,26 Milliards d'Euros le FSN a été mis en place dans le cadre du développement de l'Economie numérique. Il intervient en subventions, fonds propres, quasi-fonds propres ou prêts et répond à deux objectifs : accélérer le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (action 1) et soutenir le développement de nouveaux usages, services et contenus numériques (action 2).

Liens utiles :

www.francethd.fr

www.caissedesdepots.fr

investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse:

- -Conseil régional Auvergne : Zakia Douakha, 04.73.31.93.58/06.37.66.79.26 z.douakha@cr-auvergne.fr
- -Groupe Caisse des Dépôts Tél. : 01.58.50.11.81
- -Mission Très Haut Débit : Louis Fleuret, 01.53.18.26.75/06.81.68.13.17 louis.fleuret@finances.gouv.fr

























¹ FttH: Fiber to the Home qui signifie fibre optique jusqu'au domicile